

LA « TRANSPORTATION » EN ALGERIE DES OPPOSANTS DE 1851

Le 2 décembre 1851, Louis Napoléon Bonaparte fomenta un coup d'État pour conserver le pouvoir et renvoya l'Assemblée Nationale. Des mouvements d'opposition éclatèrent à Paris, vite réprimés. Dès que la nouvelle est connue en province, des mouvements d'opposition et de manifestation se déroulent. L'Hérault se trouve au premier rang des départements où va s'exprimer cette opposition. Des émeutes éclatent dès le 4 à Béziers, le 5 à Bédarieux puis à Pézenas et plus particulièrement dans l'Est du Département. Le 8 décembre, l'état de siège est décrété dans le département. La répression est sévère et plusieurs milliers de citoyens sont arrêtés. Les émeutes ont fait une dizaine de morts et 60 blessés à Béziers, 4 gendarmes sont tués et la gendarmerie incendiée à Bédarieux où une « Commission municipale révolutionnaire » prend la place du Maire et de son conseil, 1 mort à Capestang. A partir du 8 décembre, l'ordre est rétabli et de nombreuses perquisitions et arrestations sont opérées (3023 dans l'Hérault) notamment dans les milieux républicains démocrates organisés en « Sociétés secrètes » depuis la loi du 19 juin 1849 qui interdit les « clubs » et réunions publiques. 2663 citoyens sont traduits devant une « Commission mixte » qui prononce des sentences (sans procès). Pour 1574 d'entre eux, ce sera la « transportation » (le terme de déportation n'a pas été utilisé), deux seront condamnés à mort et guillotins à Béziers. Deux principaux régimes sont appliqués: détention en forteresse ou en camp (« Algérie plus) pour ceux considérés comme agitateurs ou engagés dans les « Sociétés secrètes » ou résidence libre pour les opposants jugés moins dangereux.



La lettre qui nous intéresse a été écrite le 3 mai 1852 à Montblanc et postée au bureau de distribution de St Thibéry qui a appliqué sa cursive et oblitéré le timbre de son cachet losange petit chiffre 3293 avant de la transférer au bureau de recette d'Agde qui a apposé son cachet à date type 15. Affranchissement avec un 25 c Cérés (n° 4 Y&T) au tarif du 1^{er} juillet 1850. Elle est adressée à « Jean Rolland détenu politique au fort la Casbah à Bône Afrique ». Lettre de l'épouse du détenu. Jean Rolland, né à Béziers et domicilié à Montblanc, est âgé de 24 ans, marié et a un enfant ; il est cultivateur et agent d'affaires. Dans les registres de la Commission, il est condamné à « Algérie plus » (exalté, propagandiste, société secrète), ce qui explique son emprisonnement dans la forteresse de Bône. Il a embarqué à Cette le 26 avril 1852 soit sur « Le Requin » soit sur « L'Éclaireur » pour Bône. Il sera interné en France le 1^{er} octobre 1852 puis gracié le 2 février 1853. Dans les registres des lois de la « réparation » votées par la République en 1881, un dossier de pension d'indemnisation est à son nom. Intéressant document philatélique et d'histoire du Département de l'Hérault.